

# Bureau syndical du Parc

## Compte-rendu



### Réunion du mardi 23 novembre 2021 Châteaufort

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. BAVOIL Saint-Rémy-les-Chevreuse
- M. BENMUSSA Senlis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme CABRIT Conseil régional d'Ile-de-France
- M. DUPONT Châteaufort
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. LUBRANESKI Les Molières
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. POULON Sonchamp
- M. SCHOETTL CC du Pays de Limours
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY et POUZERGUES.

Absents excusés :

- M. BAX DE KEATING Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. LE SAULNIER Bullion

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BAVOIL est désigné secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 1<sup>er</sup> juin 2021

Adopté à l'unanimité.

### **3. Attribution de l'aide validée par la Commission restreinte *Tourisme, liaisons douces et déplacements durables* du 8 novembre 2021**

#### **RIS - Commune de Longvilliers**

La commune de Longvilliers souhaite remplacer le RIS de sa commune fortement dégradé et illisible, et en profiter pour faire une mise à jour des informations et des cartes selon la charte graphique et les préconisations du PNR. Le RIS sera installé au même emplacement que l'ancien, à savoir devant la mairie.

Le coût total de l'opération s'élève à **2674,23 € H.T.** comprenant 950 € H.T. de conception graphique et 1724,23 € H.T. de fabrication et pose du mobilier. L'aide du parc est de 50 % avec un plafond de 8000 €. La participation du parc sera donc de **1337,12 €.**

[Adoptée à l'unanimité](#)

### **4. Validation des aides attribuées par la Commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* du 9 novembre 2021**

#### **Commune de Bullion**

##### **Plantation d'un verger communal**

La commune de Bullion souhaite mettre en valeur et renforcer la biodiversité sur une parcelle de 700m<sup>2</sup> au sein du hameau de Moutiers. Le projet communal consiste à planter un arbre par naissance, ce qui correspond à environ 20 naissances par an.

Vingt pommiers de variétés différentes et anciennes seront plantés, de forme basse-tige afin de rendre les fruits accessibles aux enfants. La parcelle sera clôturée côté forêt pour protéger les arbres des animaux sauvages (cerfs et chevreuils essentiellement).

La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des «Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des fournitures nécessaires à la plantation.

Les plantations seront réalisées lors d'un chantier participatif avec les habitants, avec l'accompagnement des services techniques communaux et du PNR. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La mission paysage sera associée à la réalisation de la prestation.

Le coût total de l'opération s'élève à **991 € H.T.**

Montant de l'aide (60 %) : **595 €**

[Madame CABRIT précise que parfois peut se poser le problème de l'entretien du verger communal](#)  
[Monsieur SCHOETTL indique que 280 arbres en alignement ont été plantés en 23 ans sur Janvry](#)  
[Même retour d'expérience positif à Gif.](#)

#### **Commune de Fontenay-les-Briis**

##### **Renouvellement de l'alignement de l'allée des tilleuls**

La commune de Fontenay les Briis a dû supprimer et abattre des arbres dans l'alignement de l'allée des Tilleuls, l'une des rues au cœur du bourg, et qui est une entrée du village en arrivant de Janvry. Elle mène à l'église et à la mairie.

La commune va donc faire une campagne de plantation cet automne en replantant 11 tilleuls.

La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des « *Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics* » (aide 2-3) pour l'acquisition des végétaux et la plantation par une entreprise spécialisée.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La mission paysage sera associée à la réalisation de la prestation.

Le coût total de l'opération s'élève à **6 737 € H.T.**

Montant de l'aide (60 %) : 4 042,20 €

### **Commune du Mesnil-Saint-Denis**

#### **Plantation d'un verger communal**

La commune du Mesnil Saint Denis souhaite mettre en valeur l'alignement de tilleuls face au château-mairie en le renforçant, en remplaçant les tilleuls manquants, et en y plantant deux rangées de pommiers et des haies de petits fruits sur les côtés.

Le projet de la commune est de planter un arbre ou un arbuste par naissance, soit environ 60 par an.

Seront ainsi plantés : 288 arbustes fruitiers, 46 pommiers tige, et 9 tilleuls. Ces plantations seront réalisées en partie à l'automne 2021 (120 arbres et arbustes).

La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des « *travaux de requalification des franges* » (Aide 6-7 du guide des aides) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des fournitures nécessaires à la plantation.

Les plantations seront réalisées lors d'un chantier participatif avec les habitants, avec l'accompagnement des services techniques communaux et du PNR. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La mission paysage sera associée à la réalisation de la prestation.

Le coût total de l'opération s'élève à **6 159.20 € H.T.**

Montant de l'aide (60 %) : 4 311 €

### **Commune de Gambais**

#### **Plantation d'une haie près des terrains de sports**

La commune de Gambais dispose d'un grand parc communal, à l'arrière du foyer rural, où se trouvent les terrains de sport.

Elle a dû procéder à l'abattage d'une haie de thuya le long des terrains de tennis, qui dégradait le revêtement. Cet abattage a rendu visible le jardin d'un riverain. La commune souhaite donc replanter une haie champêtre le long de la limite parcellaire pour masquer la vue, mais également en profiter pour apporter des essences plus diversifiées et locales.

Une haie d'une quarantaine de mètres sera donc plantée par une entreprise d'espaces verts, avec 40 sujets déjà bien développés (entre 1m et 1m50 de haut, pour être efficace rapidement).

La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des « *Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics* » (aide 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des fournitures nécessaires à la plantation.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La mission paysage sera associée à la réalisation de la prestation.

Le coût total de l'opération s'élève à **3 183 € H.T.**

Montant de l'aide (60 %) : 1 909.80 €

Adoptées à l'unanimité

## Commune de Jouars-Pontchartrain

### Démarches innovantes de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU

La commune de Jouars-Pontchartrain vient de relancer la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Soucieuse d'associer le mieux possible sa population à cette démarche, la commune souhaite se doter de la plus large palette d'outils de communication, de concertation et de pédagogie pour échanger tout au long de la procédure de PLU.

Plusieurs outils de concertation, proposés par le bureau d'études Géostudio, seront mobilisés : balades urbaines, ateliers de réflexion ouverts aux habitants, bulletin municipal dédié au PLU, expositions, réunions publiques.

En plus de ces modalités « classiques », la commune de Jouars-Pontchartrain a choisi de mettre en place un site internet spécifique au PLU se voulant plateforme d'échanges pendant tout le temps de la procédure (observations des habitants, documents à télécharger, calendrier...), combiné à une application « Géolocalisons », carte interactive permettant de signaler les atouts, faiblesses, précisions sur le territoire (repérage d'éléments du patrimoine, éléments du paysage, déplacements...). Ces deux outils numériques expérimentaux, accessibles à tous, font l'objet de cette demande de subvention.

La réalisation de ces outils de concertation sera pilotée par le bureau d'études du PLU, Géostudio, qui s'entourera des compétences nécessaires pour cette mission. La mission Urbanisme suivra ces travaux afin de s'assurer notamment du caractère original de la démarche.

Le coût total de l'opération s'élève à **6 000 € H.T.**

Montant de l'aide (70 %) : 4 200 €

**E DUPONT** : est ce le rôle du Parc de subventionner la communication interne de la mairie ?

**D BAVOIL** : le Parc est associé au PLU et donc aux modes de concertation. C'est distinct de la communication. Cela permettra aux habitants de mieux s'approprier les enjeux de la révision du PLU. C'est une démarche expérimentale.

Le site internet existe déjà, on va s'intéresser aux retours d'expérience des autres communes.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. AMI Revisitons nos rues : Annexes financières n°1

Lancé en décembre 2020, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Revisitons nos rues – session 2021 » se définit par un accompagnement spécifique proposé par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour des aménagements expérimentaux d'espaces publics ou de lieux en désuétude, publics ou privés (copropriétés) ouverts aux habitants. Cinq projets à Magny-les-Hameaux, Boullay-les-Troux, Sonchamp, Cernay-la-Ville et Saint Rémy-lès-Chevreuse ont été retenus par le jury de sélection.

Suite au Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juin 2021, une convention-cadre relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Revisitons nos rues a été signée le 10 juin 2021 entre le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et les communes concernées. Celle-ci mentionne la possibilité d'y adjoindre des annexes financières précisant la participation financière du Parc selon les étapes d'avancement du projet retenu ainsi qu'un échéancier de paiement.

Il s'agit donc de valider l'annexe financière n°1 sur la base des décisions du jury n°2 qui s'est réuni le 29 juin 2021. Cette participation financière du Parc concerne la définition des études ou travaux, le

plan prévisionnel de financement et le calendrier nécessaires aux premières phases de la réalisation des projets retenus. Le jury a décidé d'attribuer, à l'ensemble des projets présentés, un accompagnement financier à même hauteur selon des tranches de budgets. Aussi, pour cette première phase d'accompagnement financier, il est convenu que le Parc financerait à hauteur de 80%, les études, achat de petites fournitures, communication et travaux avec un plafond maximum de 50 000€

Une signature d'annexe financière par projet est prévue afin d'envisager cet accompagnement au plus près du plan de financement des communes.

Quels sont les retours d'expériences concernant les toilettes sèches, les coûts d'entretien, etc ?  
Une étude a été faite en ce sens

C BENMUSSA s'interroge sur le montant des aides qui varie d'une commission à l'autre (taux d'aide, plafond...).

Il est prévu un « toilettage » des aides commission par commission.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte *Patrimoine* du 10 novembre 2021**

### **Commune de Chevreuse Restauration de façade d'un immeuble rue Lalande**

Demandeur : Mme Roland (copropriétaire)  
Montant de l'opération : **17 060 € H.T.**  
Montant de l'aide (30 %) : 5 000€ (plafond de l'aide).

### **Commune de Clairefontaine-en-Yvelines Restauration de la toiture du Moulin de Vilgris**

Demandeur : SCI Le Moulin  
Montant de l'opération : **57 594€ H.T.**  
Montant de l'aide (30 %) : 5 000€ (plafond de l'aide).

### **Commune de Sonchamp Diagnostic architectural des glacières**

Demandeur : Commune de Sonchamp  
Montant de l'opération : **5 600 € H.T.**  
Montant de l'aide (70 %) : 3 920 €

Il faut que le bénéficiaire de la subvention fasse mention de l'aide attribuée  
Proposer un panneau mentionnant cette aide.  
Adoptées à l'unanimité.

## **7. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte *Culture* du 9 novembre 2021**

« La Baleine forestière »  
*Etape 2 – La Horde entre ciel et terre*

Il s'agit d'un projet de création participative d'un spectacle de marionnettes volantes en espace public imaginé par Alexis Boullay pour sensibiliser à l'écosystème forestier et à son importance et plus généralement à la protection de la nature et aux problématiques climatiques.

Il est demandé au Bureau syndical d'approuver la demande de subvention de **5 500 €** à l'Association L'Air libre pour contribuer à l'étape 2 du projet consistant :

- en la construction de marionnettes (4 week-ends de construction participative) qui seront portées à l'occasion de 2 parades
- en l'organisation de 8 représentations du conte. La part dédiée à ces représentations (2000€) sera versée au prorata de la réalisation effective de ces 8 rendez-vous (250€ par rendez-vous).

#### « Berceuses vagabondes »

##### *Se réapproprier la nuit*

Il s'agit d'un parcours déambulatoire poétique qui sera créé par Les Souffleurs Commandos Poétiques pour inviter les habitants à expérimenter collectivement le temps de la nuit noire et ses bienfaits dans le contexte de lutte contre la pollution lumineuse. Pour mettre en son et en mots la nuit, ils exploreront donc plus spécifiquement le domaine des berceuses, tout en jouant aussi des moments de silence, suspendus à l'écoute de la vie nocturne.

Ce projet est monté en partenariat avec la DRAC Ile-de-France.

Il est demandé au Bureau syndical d'approuver la demande de subvention de **4000 €** à l'Association La Lisière, coordinatrice du projet pour contribuer à la réalisation de cette création dans 2 voire 3 communes du Parc. Après un temps de résidence afin de s'imprégner des sites, de créer le parcours de la déambulation, et de répéter avec les complices participant au cortège, un rendez-vous restituitif public sera donné dans chaque village, avec une grande sérénade nocturne.

Adoptées à l'unanimité.

### **8. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte Biodiversité Environnement sous réserve des décisions prises lors de la Commission restreinte du 22 novembre 2021**

#### **Commune de Châteaufort**

##### **Protection, la valorisation et l'animation du site de biodiversité remarquable du Domaine d'Ors**

Le fond de vallée de la Mérantaise au niveau du Domaine d'Ors à Châteaufort constitue l'un des sites de biodiversité remarquable du territoire, inscrit au Plan de Parc. Depuis les années 1980, cette vallée fait l'objet de nombreuses études naturalistes, historiques et scientifiques de la part d'universitaires et du PNR.

La commune de Châteaufort acquiert le site en 1988. Sur la base de cette connaissance la commune s'est très tôt engagée avec le PNR et l'association ADVMC pour la protection des espaces naturels du Domaine d'Ors. Ces démarches volontaires ont débouché en 1996 sur le classement du site par l'Etat en « réserve naturelle volontaire ». La législation évolue en 2005 et les « réserves naturelles volontaires », jusqu'alors de compétence de l'Etat, deviennent compétence des Régions et changent de dénomination pour devenir « réserves naturelles régionales ». Mais cette décentralisation n'entraîne pas l'automatisme du transfert de classement de « RNV » en « RNR », et aujourd'hui encore, malgré la volonté affirmée de la commune, le site n'a toujours pas retrouvé un statut de protection solide en tant qu'aire protégée officielle.

C'est pourquoi, la commune de Châteaufort et le PNR travaillent à pérenniser cet investissement de longue durée, protéger, gérer et animer le site comme s'il s'agissait d'une aire reconnue et protégée par la loi, en attendant son classement en « RNR ».

De son côté, la commune a confirmé son engagement en 2017 par un arrêté permanent créant une zone de protection du domaine d'Ors intitulée « espace protégé du domaine d'Ors », et en a délégué par convention la gestion au PNR. Pour l'entretien courant, la gestion, la surveillance et l'animation auprès du public, la commune partage et cofinance un équivalent temps plein de « technicienne de gestion des réserves naturelles » avec les communes de Bonnelles et Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, propriétaires et co-gestionnaires chacune d'une réserve naturelle régionale classée.

La commune de Châteaufort demande donc au PNR une aide financière pour l'accompagner dans ses actions de protection et de valorisation de ce « site de biodiversité remarquable », conformément à la charte du Parc.

Cette subvention est attachée à une convention signée entre la commune de Châteaufort et le PNR. Les actions à réaliser sont discutées et validées par un comité local de gestion réunissant Monsieur le Maire de Châteaufort et des membres de son Conseil municipal, le PNR et l'ADVMC. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les actions à la demande de Monsieur le Maire. Un bilan est établi en fin d'année.

Le coût total de l'opération s'élève à **17 468 € H.T.**

Montant de l'aide (70 %) : 12 228 €

#### **Commune du Mesnil Sevin à Saint-Forget Restauration écologique de la mare communale**

Au Mesnil-Sevin, petit hameau de la plaine agricole sur la commune de Saint Forget, se trouve une ancienne mare abreuvoir. Cette mare est utilisée par les enfants grâce à un petit ponton de pêche et fait pleinement partie du paysage du hameau. La présence de ces mares publiques visibles et fréquentées par les habitants est d'autant plus importante qu'elles permettent un témoignage historique et écologique, dans un contexte où de 40% à 50 % d'entre elles ont disparu depuis 1950. Dans cette mare de village, de nombreux nénuphars se sont développés ainsi que des rubaniers (roseaux aquatiques) qui deviennent très envahissants. Plusieurs chantiers de bénévoles ont été organisés pour un arrachage manuel d'une partie de la végétation afin de préserver une plus grande diversité biologique de la mare. Malgré tout la mare est aujourd'hui complètement envahie par la végétation.

La commune sollicite le PNR pour une aide technique sur les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser la végétation, ainsi que pour une aide financière pour restaurer la mare.

Le coût total de l'opération s'élève à **19 330 € H.T.**

Montant de l'aide (60 %) : 11 598 €

#### **Commune de Vaugrigneuse réalisation d'un bornage contradictoire des propriétés foncières dans le cadre d'un diagnostic des ruissellements des eaux**

La commune de Vaugrigneuse subit lors de fortes précipitations des phénomènes de ruissellement en particulier dans le bourg de Vaugrigneuse : les eaux de ruissellement proviennent des champs en bordure de la rue du Bois des Nots et du parking de la salle polyvalente.

Depuis cet été, la mission Nature Environnement réalise une étude de diagnostic afin de trouver des solutions pour limiter au maximum ces ruissellements. Le Parc s'attache à recourir au maximum aux solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire et en résumé, à utiliser les reliefs, la végétation, les sols, et plus généralement les écosystèmes naturels, pour augmenter la rétention, l'infiltration, l'absorption.

Les scénarios qui ressortent pour Vaugrigneuse sont la création et/ou l'agrandissement de fossés en herbe, le creusement de mares.

Afin de pouvoir poursuivre ce diagnostic, il est impératif de faire procéder au bornage des limites entre le domaine communal et les parcelles agricoles. Le coût d'intervention d'un cabinet de géomètre expert s'élève à 3000 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève à **3 000 € H.T.**

Montant de l'aide (80 %) : 2 400 €

[Le Parc travaille sur ce type de projets en partenariat avec le syndicat de l'Orge mais le PAPI traite plutôt des gros projets. Le Parc est complémentaire.](#)

### **Commune de Choisel**

#### **Réalisation d'un bornage contradictoire des propriétés foncières dans le cadre d'un diagnostic des ruissellements des eaux**

La commune de Choisel a été fortement impactée par des inondations par ruissellement en 2016 et 2018. Elle souhaite réduire le risque ruissellement à la source par des ouvrages de rétention et d'infiltration. Depuis cet été, la mission Nature Environnement réalise une étude de diagnostic afin de trouver des solutions pour limiter au maximum ces ruissellements. Le Parc s'attache à recourir au maximum aux solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire et en résumé, à utiliser les reliefs, la végétation, les sols, et plus généralement les écosystèmes naturels, pour augmenter la rétention, l'infiltration, l'absorption.

Ces ouvrages sont en projet sur des terrains communaux et agricoles. Afin de pouvoir délimiter l'emplacement et l'emprise de ces ouvrages, il est nécessaire de déterminer les limites de parcelles avec l'intervention d'un géomètre-expert.

Afin de pouvoir poursuivre ce diagnostic, il est impératif de faire procéder au bornage contradictoire des limites entre le chemin de Bonnelles et la parcelle agricole adjacente, d'après plans, recherches d'archives, recherche de bornes et repères existants.

Implantation des limites rétablies sur le terrain et établissement d'un plan au 1/500ème et d'un procès-verbal de rétablissement des limites. Le coût d'intervention d'un cabinet de géomètre expert s'élève à 1 600 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève à **1 600 € H.T.**

Montant de l'aide (80 %) : 1 280 €

[Adoptées à l'unanimité.](#)

## **9. Natura 2000**

### **Renouvellement de la candidature du Parc en tant que structure porteuse de l'animation Natura 2000 et proposition de candidatures à la présidence du comité de pilotage Natura 2000.**

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est la structure porteuse en charge de l'animation des sites Natura 2000 depuis le 2 janvier 2015. Son renouvellement pour 3 ans lors du comité de pilotage du 29/11/2018 a été validé par l'Etat en date du 11 janvier 2019.

La mission du Parc naturel a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 ZSC FR1100796 « Forêt de Rambouillet », ZSC FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline », et ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches », avec l'objectif de permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites.



Les sites étant en grande majorité constitués de terrains domaniaux, le Parc travaille en étroite association avec l'Office National des Forêts, gestionnaire des terrains. Les actions conduites peuvent être directement réalisées par le Parc en régie, et ou en sous-traitance à un prestataire. La sous-traitance relevant de la commande publique est soumise aux règles du code des marchés publics. Actuellement, en réponse au marché n°Env2018/03, l'ONF a été notifié en le 10 mai 2019 pour assurer durant 3 ans des prestations d'animation complémentaires à celles qu'exerce l'équipe de la mission Nature Environnement du Parc.

Si le PNR est reconduit en tant que structure porteuse de l'animation, un nouveau marché devra être passé pour les 3 années à venir 2022-2024.

Durant cette période le PNR aura également à mener le dossier de la révision des documents d'objectifs des deux sites classés au titre de la directive Habitats, Faune, Flore.

Le mandat du PNR comme structure porteuse de cette animation arrive à échéance le 11 janvier 2022. Aussi, pour poursuivre cette action il est nécessaire que le PNR renouvelle sa candidature à cette fonction de structure porteuse pour les 3 ans à venir. En parallèle, la vacance de la présidence du comité de pilotage Natura 2000 impose à la DDT78, d'organiser fin 2021 des élections pour ces deux fonctions.

Cette consultation sera organisée entre fin novembre et mi-décembre par voie électronique.

[Deux candidatures : Mme Cabrit et Mme Pigasse](#)

[Adopté à l'unanimité.](#)

#### **10. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte *Agriculture* du 4 novembre 2021**

Valérie LABATI – Haras des Erables – Vieille Eglise en Yvelines

**Projet de plantation d'arbre pour 250 m de haie et 500 m d'alignement d'arbres**

Le coût total de l'opération s'élève à **2 000 € H.T.**

Montant de l'aide (subvention à 80% car ZIEC) : 1 600 €

[Est-ce qu'on demande aux centres équestres des contreparties environnementales ?](#)

[La subvention entre dans ce cadre là.](#)

Isabelle PASIK – Domaine de la Geneste – Chateaufort

**Abri pour stockage de fourrage**

Montant des fournitures : **5 449 € H.T.**

Montant de l'aide (40 %) : 2 179 €

[Subvention accordée sous réserve de l'obtention de l'autorisation administrative](#)

[Adoptées à l'unanimité.](#)

#### **11. Formation PSC1**

La circulaire du 2 octobre 2018 vise à définir les modalités de la formation aux gestes de premiers secours des agents des trois versants de la fonction publique. Elle répond à la nécessité de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par le Gouvernement de 80% de la population formée aux gestes qui sauvent d'ici le 31/12/2021.

Pour répondre à cette obligation, il est proposé au Bureau syndical d'approuver la convention avec la Croix Blanche 78 pour la mise en place d'une formation « PSC1 formation initiale » pour tous les agents du Parc.

Le Coût de la formation est de **2.100 € TTC** et comprend 3 sessions de formation de 7h.

Adoptée à l'unanimité

### Questions diverses

1°/ Tous les 15 jours se tient une réunion des VP et des chargés de mission. Il a été acté que les « VP » de chaque commission devaient « suppléants ».

2°/ Réunion des maires à 19h à Montfort le 24 /11. Intervention de Trash spotter pour présenter l'appli « action déchets ».

3°/ Atlas de biodiversité : 10 communes ont été sélectionnées sur 16 candidatures.

4°/ Le conseil scientifique va être relancé.